

Références Dossier :	DP 027 056 26 00043
Par :	EDF solutions solaires
Représenté par :	Monsieur Aissa REHABI
Demeurant :	6 bis Rue René Fonck 44860 ST AIGNAN GRANDLIEU
Sur un terrain sis :	12 Rue de Saint-martin 27300 BERNAY
Cadastré :	56 YA 23
Opération projetée :	Installation de 8 panneaux photovoltaïques sur toiture

Le Maire de la ville de BERNAY,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le Plan Local d'Urbanisme révisé et approuvé le 09/04/2024, modifié le 19/11/2025 et exécutoire depuis le 23/12/2025.
Vu la déclaration préalable DP 027 056 26 00043 délivrée le 01/04/2026,
Vu la demande d'annulation présentée par EDF solutions solaires en date du 12/04/2026.

A R R E T E

Article unique : Le retrait de la déclaration préalable susvisée est prononcé.

signé électroniquement le 21/04/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET RECOURS : Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.

A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr